



FUNDACIÓ  
GALA-SALVADOR DALÍ



© Salvador Dalí, Fundació Gala-Salvador Dalí, Figueres, 2004

## Núm. cat. P 100

### Nature morte aux poires

<b>Date:</b>	1922
<b>Technique:</b>	Huile sur toile
<b>Dimensions:</b>	42.5 x 53.5 cm
<b>Signature:</b>	Daté dans l'angle supérieur droit: 1922 -
<b>Localisation:</b>	Fundació Gala-Salvador Dalí, Figueres. Succession Dalí



## Provenance

- Collection de l'artiste

## Observations

Sur l'autre face de la toile figure la peinture à l'huile «Cadaqués vue de dos» (numéro de catalogue 104).

## Expositions

- 1983, Madrid, Museo Español de Arte Contemporáneo, *400 obras de Salvador Dalí del 1914 al 1983*, 15/04/1983 - 29/05/1983, num. cat. 35

## Bibliographie

- *400 obras de Salvador Dalí de 1914 a 1983*, Obra Cultural de la Caixa de Pensions, [Madrid], 1983, p. 32
- Robert Descharnes, Gilles Néret, *Salvador Dalí, 1904 -1989*, Benedikt Taschen, Köln, 1994, p. 56
- *Recto / verso : la cara oculta de les obres dels museus*, Consorci del Museu de l'Empordà, Figueres, 2007, p. 81

## Œuvres en lien



Núm. cat. P 104

### **Cadaqués vue de dos**

c. 1921

## Gestion de droits d'auteur

Les droits de propriété intellectuelle des œuvres de Salvador Dalí et, par conséquent, de celles qui sont reproduites sur ce site, sont propriété de l'État Espagnol, cédés en exclusivité à la Fondation Gala-Salvador Dalí.

En conformité avec la législation en vigueur sur la propriété intellectuelle, la reproduction (totale ou partielle), la distribution, la transformation, la communication publique, la mise à disposition interactive, ainsi que toute autre forme d'exploitation, par tout moyen, des œuvres figurant sur ce site sont interdits.

Toute exploitation des œuvres de Salvador Dalí doit obligatoirement faire l'objet d'une demande préliminaire auprès de VEGAP (91 532 66 32/ 93 201 03 31) [www.vegap.es](http://www.vegap.es) et reste soumise à l'obtention de la licence correspondante. Toute infraction à l'égard des droits de propriété intellectuelle des œuvres de Salvador Dalí sera poursuivie, conformément à la législation en vigueur.